LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SUPPLEMENT AU NUMERO 73 DE NOVEMBRE 2017

Sommaire

2 Repair cafés à Sartrouville

3 Troc de livres à Maisons-Laffitte

Atelier Brico Velo à Fourqueux

4 et 5 Les trois incinérateurs des Yvelines peuvent mieux faire

6 Extension du réseau de chaleur de Carrières-sur-Seine, Chatou et Houilles

7 Visite du centre de tri de Triel-sur-Seine

8 Nettoyage des berges de Seine à Sartrouville

9 Visites de la station d'épuration de Seine Aval

10 Bien trier les plastiques pour bien les recycler

11 Bien trier le verre pour bien le recycler

12 Collectifs et associations d'environnement dans les Boucles de Seine / Saint Germain

Trop de déchets : que faire?

Notre mode de vie entre consommation et gaspillage engendre un nombre trop important de déchets qu'il faut traiter et éliminer. La SERD (semaine européenne de réduction des déchets) est l'occasion de souligner le problème

Ce numéro spécial qui la prolonge permettra de montrer quelques aspects de la question. Il y a le plus révoltant : les déchets jetés n'importe où, dans l'espace public (les bords de Seine, les forêts, etc …). Et puis il y a le traitement des ordures ménagères. Celui-ci commence par le tri qui est demandé à chacun d'entre nous. Pourquoi ce tri ? Parce qu'il permet de recycler le papier, le verre, le métal, le plastique évitant ainsi de consommer outrageusement les ressources de notre planète.

Ce qui n'est pas trié est brulé dans les usines d'incinération qui valorisent l'énergie produite dans un réseau de chauffage urbain et dans la production d'électricité. A cet égard, les trois incinérateurs des Yvelines pourraient mieux faire.

Insistons sur l'importance du tri des déchets dans la démarche de recyclage. Il va devenir indispensable de l'accentuer et de l'étendre, nous ne pouvons plus consommer sans compter les ressources primaires de la planète. Or il semble que cette démarche ne soit pas toujours bien comprise par certains d'entre nous.

Ce numéro peut être aussi l'occasion d'une réflexion sur les actions à mener pour sensibiliser davantage nos concitoyens sur le sujet.

Le bureau du Cadeb

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES

Agenda

Repair café du 15 octobre à Sartrouville

Le repair d'hier s'est très bien passé !

On a doublé le nombre de réparateurs et d'objets apportés (8 et 32).

14 ont été complètement réparés, 10 partiellement ou diagnostiqués et 8 indémontables ou irréparables.

Un grand merci aux réparateurs bénévoles, à ceux qui ont donné un coup de main, à la mairie pour le local et l'envie de promouvoir ce genre d'événement, au SEL Maisons -Laffitte Sartrouville et son carnet d'adresses de volontaires de qualité, à la MJC pour le café et les gâteaux et merci aux participants.

Quelques uns des objets apportés : ordinateurs, postes radios, grilles pain, raclette, fondue, bouilloire, baffles, micro-onde, robot Thermomix, gaufrier, imprimante, kärcher, aspirateurs, machine à coudre…

Pas loin de 100 kg échappés à la poubelle.

Le prochain repair aura lieu le 17 décembre, à bientôt !

Yoann Bordage
Membre des colibris de Maisons-Laffitte / Sartrouville

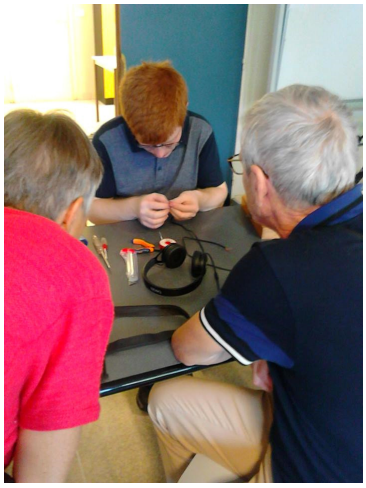

Maisons-Laffitte : troc de livres fructueux

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la mairie de Maisons-Laffitte avait organisé une journée spéciale récupération et recyclage, le 18 novembre .

L'association MLDD (Maisons-Laffitte Développement Durable) y a participé activement avec la tenue d'un stand consacré aux livres.

Le public pouvait donner les livres dont il n'a plus l'usage et repartir avec d'autres livres. Échanger, donner une seconde vie à ces objets précieux que sont les livres, tel est l'esprit dans lequel nous avons organisé cette opération. Le don et la gratuité étaient également les valeurs mises en avant.

La solidarité aussi, puisque les nombreux livres excédentaires ont été donnés à l'association La Gerbe qui les valorisera pour financer ses actions : selon leur état, l'association les mettra en vente sur Internet ou dans la boutique de sa ressourcerie, fournissant ainsi une activité à des salariés en insertion, ou les vendra pour qu'ils soient recyclés en pâte à papier.

Nous avons ainsi mis en œuvre tous les piliers du développement durable : environnement, social, économie et culture !

Laurence Ledoux
Présidente
Association MLDD

Fourqueux : Atelier Brico-Vélo

Après le succès des premiers ateliers, Biodivercités 78 organise un nouvel atelier "Brico-vélo" dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2017. Il s'agit d'une proposition de réparation, d'entretien de vélos, faits de façon conviviale par des passionnés de vélo bénévoles. L'objectif est de réparer et remettre en état plutôt que jeter.

Les bénévoles vous aideront et vous montreront comment faire, pour que chacun puisse faire lui-même l'entretien de son propre vélo, ou de celui de ses enfants. Vous avez de vieux vélos que vous n'utilisez plus et qui vous encombrent? des vélos d'enfants qui ne sont plus à la bonne taille? Faites un geste de solidarité!

En parallèle à l'atelier Brico-Vélo, nous organiserons une opération de collecte de vélos (enfants ou adultes) en partenariat avec une association caritative.

Incinérateurs : ils peuvent mieux faire !

Le comparatif des performances énergétiques des trois incinérateurs des Yvelines montre des points positifs mais également des possibilités d'améliorations importantes. Zoom sur la production d'électricité et de chaleur.

Parmi les sujets environnementaux, la réduction et le traitement des déchets sont des thèmes régulièrement traités dans cette Lettre. Les déchets qui ne sont pas recyclés sont incinérés et cette combustion permet de valoriser des matières et surtout de l'énergie sous forme de chaleur, dont une partie est convertie en électricité. Cependant, malgré les présentations favorables des collectivités concernées (syndicats intercommunaux, intercommunalités et communes), un calcul rapide montre que l'énergie de combustion est pour la plupart renvoyée dans l'atmosphère sans utilisation. L'usage principal des incinérateurs reste encore la destruction des déchets plutôt que la production d'énergie.

Ce comparatif concerne les trois seuls incinérateurs des Yvelines, qui desservent tout le centre et le nord-est du département :

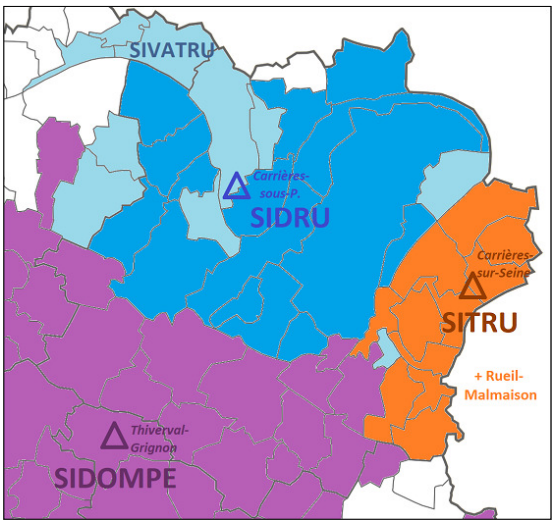

Commençons par les grandes masses : chaque incinérateur reçoit entre 110 000 et 170 000 tonnes de déchets par an, dont on connait l'énergie, voisine de 2,5 MWh par tonne. De même, on connait les énergies électrique et thermique commercialisées par chaque incinérateur. Un indicateur simple d'efficacité est le ratio des deux : ce qui sort de l'incinérateur divisé par ce qui y rentre. Ce ratio est très homogène entre les trois incinérateurs, entre 14% et 15%. Cela signifie que 85% au moins de l'énergie de combustion est renvoyée dans l'atmosphère. Ces ratios tranchent avec la communication autosatisfaite des trois syndicats.

Cependant, le ratio ci-dessus additionne deux énergies différentes : l'électricité et la chaleur. Or 1 MWh d'énergie électrique permet de produire environ 3 MWh de chauffage avec une pompe à chaleur, et inversement on ne peut convertir en électricité qu'une partie de la chaleur. Par exemple les (vieilles) centrales nucléaires ne convertissent que 30% de leur chaleur en électricité, tandis que les centrales au gaz les plus modernes atteignent un rendement de 60%. L'autre avantage de l'électricité, c'est que la production est facile à transporter et donc intégralement commercialisée, à toute heure du jour et toute l'année.

Vente d'électricité par les incinérateurs

L'objectif d'un incinérateur doit donc être de produire et de vendre un maximum d'électricité. De ce point de vue, les trois incinérateurs présentent les performances suivantes, en indiquant en vert la commercialisation effectuée et 2015 et en rose le complément pour atteindre un rendement de 30% :

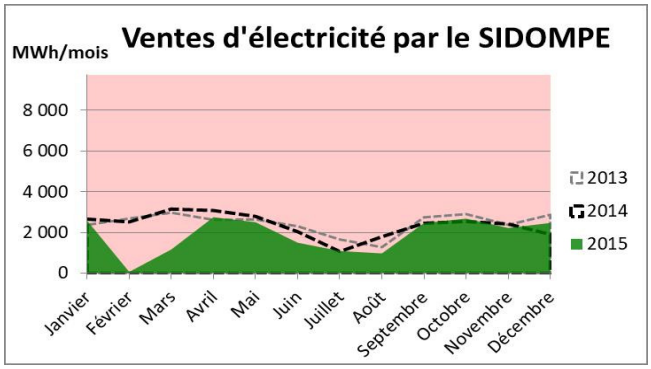

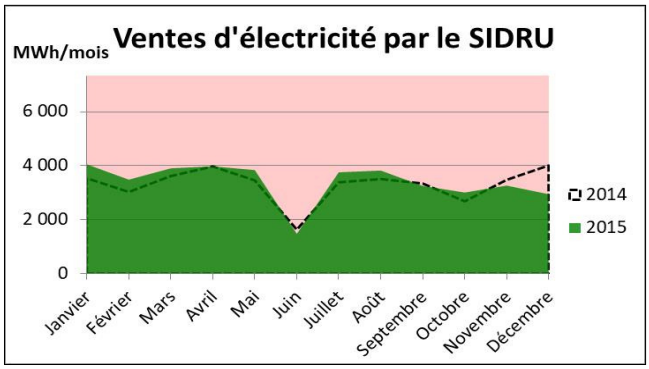

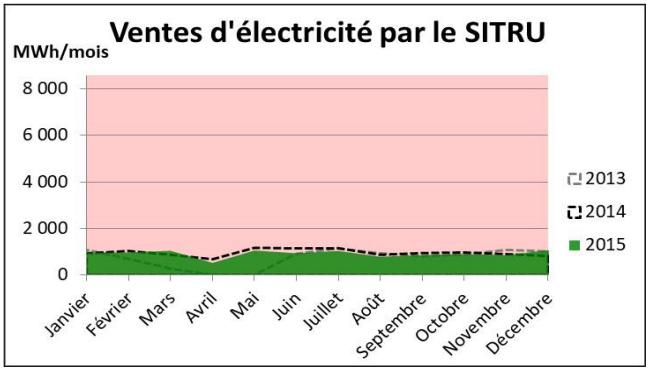

Aucun des trois incinérateurs n'approche l'objectif et cette fois les écarts sont très nets entre le SIDRU, qui atteint la moitié du rendement idéal et le SITRU, qui vend à peine plus de 10% de celui-ci. Le SIDOMPE n'a vendu que 17% de son potentiel en 2015, mais 23% dans une année normale, sans le sinistre qui s'y est produit en 2015.

Incinérateurs des Yvelines : suite

En sortie de l'alternateur on dispose de vapeur d'eau à faible pression, qui peut être utilisée pour le chauffage d'installations publiques ou privées.

Vente de chaleur par les incinérateurs

Même avec une installation performante, la plus grosse partie de l'énergie ne peut être valorisée que sous forme de chaleur. La création d'un réseau de chaleur demande un investissement initial et ensuite le cout du chauffage est très attractif : 20 € environ le MWh, contre 75 € pour le chauffage au fioul, et les 20 €/MWh payés par les consommateurs sont reçus par les contribuables !

Comme pour l'électricité, voici les quantités de chaleur vendues en 2015 par les trois incinérateurs, avec une échelle qui reflète le potentiel commercialisable :

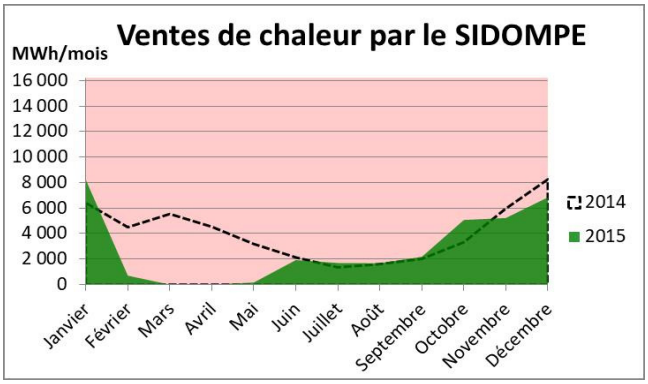

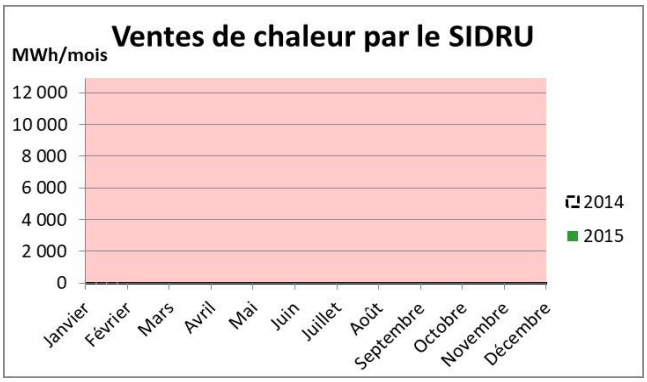

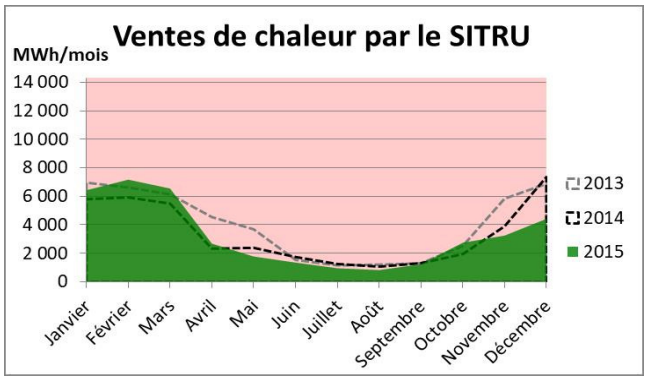

Cette chaleur « gratuite » est cependant délivrée de manière locale et continue tous les jours de l'année. Elle est difficile à vendre dans son intégralité car beaucoup de segments de demandes sont saisonniers, comme le chauffage des bâtiments. Les besoins sont plus stables pour l'eau chaude sanitaire, les piscines, les hôpitaux, les entreprises consommatrices de chaleur ou l'agriculture sous serre.

Cette fois, le SIDRU est en retrait : il n'a pas de réseau de chaleur et ne commercialise donc aucune énergie sous cette forme.

Le SITRU et le SIDOMPE commercialisent entre 10% et 50% de leur potentiel selon les mois de l'année. Pour le SIDOMPE il convient de regarder l'année 2014, plus représentative des ventes de chaleur, là encore à cause du sinistre de février 2015 qui a entrainé un arrêt de la vente de chaleur jusqu'en mai 2015.

Certaines villes, comme Paris, établissent une connexion entre le réseau de chaleur de l'incinérateur et celui d'une autre source (gaz, bois) afin d'utiliser la chaleur de l'incinération toute l'année et de la compléter seulement en hiver par une autre énergie.

Des projets en cours… et d'autres dans les limbes

Concernant la production d'électricité, le SIDOMPE a indiqué en février 2017 avoir un « *projet d'optimisation énergétique* [qui] *consiste à conserver la ligne n°3, à remplacer les lignes n°1 et n°2 par une ligne neuve n°4 et à remplacer le GTA (groupe turbo alternateur) de 7 MW par un plus puissant de 17 MW* ». Actuellement le SIDOMPE produit de l'électricité sur la ligne 3 et seulement de la chaleur sur les lignes 1 et 2, les plus anciennes (1987). En multipliant par 2,5 la production d'électricité, nous estimons le rendement à environ 80% du modèle idéal : une belle performance en perspective.

Le SITRU a étudié en 2015 des améliorations qui pourraient lui permettre de multiplier par 3 ou 4 ses ventes d'électricité, donc de se hisser à peu près au niveau du SIDRU. Cependant ce projet, qui a été jusqu'à l'appel d'offres, « *a été mis en pause* » au profit de l'extension du réseau de chaleur. C'est dommage car la marge de progression de ce syndicat est forte pour l'électricité.

Des projets concernent également une augmentation de la valorisation de la chaleur. Le SITRU a prévu d'étendre son réseau de distribution, avec au maximum un doublement des débouchés, ce qui constituerait une bonne performance pour les mois d'hiver.

Quant au SIDRU, un projet de création d'un réseau de chaleur avait été annoncé par le président à un groupe d'élus en septembre 2014. A-t-il été trop occupé par ses emprunts toxiques ? En tout cas aucune suite n'y a été donnée à ce jour.

Chacun de ces trois syndicats rejette dans l'atmosphère de l'énergie pour un montant de 4,8 M€ à 7 M€ par an. Même si cela demande des efforts et des investissements, l'analyse aussi bien financière qu'environnementale nous incite à soutenir les initiatives en cours et inviter les élus à relancer les pistes en sommeil, en particulier pour la vente d'électricité au SITRU et de chaleur au SIDRU.

Emmanuel Fruchard,
conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye de 2008 à 2014 , membre du Cadeb

Pour plus d'informations :
le comparatif complet est disponible sur le site du Cadeb en rubrique documents : www.cadeb.org

Le réseau de chaleur gagne du terrain

Nouvelles extensions vers Carrières-sur-Seine, Chatou et Houilles

En ce lundi 13 novembre, par un beau temps froid et sec, un mini bus électrique est parti du SITRU, 2 rue de l'Union à Carrières-sur-Seine pour un périple qui nous a conduit vers Chatou, Carrières et Houilles.

Depuis 1988, le SITRU a fait le choix de créer un réseau de chauffage urbain permettant de valoriser énergétiquement les déchets ménagers incinérés dans son centre de traitement et de valorisation des déchets, CRISTAL.

Ceci est en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 qui rend obligatoire le recyclage et la valorisation des déchets.

Le réseau s'étend

La visite de l'extension du réseau était présentée par Alain GOURNAC, président du SITRU, accompagné de Bernard GROUCHKO, 1er vice-président en charge du développement du réseau de chaleur, Jean-Pierre DIDRIT, vice-président à la Communication, de Christophe FONTANET, son directeur général et d'Aurélie LEHERICY, directeur général de OUEST OM Energie.

Nous avons fait un premier arrêt à la résidence « Les Moulins » route de Maisons à Chatou. Nous y avons été accueillis par le président du conseil syndical de cette résidence. Cette résidence vient de remplacer une vieille chaudière à gaz par un chauffage apporté par le réseau de chaleur. L'installation est faite depuis septembre 2017, et le chauffage vient d'être mis en service. Le local de chaufferie était particulièrement « dégagé », l'installation ne comportant qu'un échangeur de chaleur et des conduites d'eau. Les résidents sont très heureux d'avoir fait ce choix, ils posent cependant la question de la facture de chauffage qu'ils craignent ne pas être bien lisible, ils reçoivent l'assurance d'avoir toutes les informations nécessaires avec leur première facture.

Notre deuxième arrêt concerne le pont Kennedy qui enjambe, à Houilles, la voie ferrée. Et l'on évoque les difficultés du passage du pont pour le réseau, les discussions avec la SNCF, la mairie de Houilles et ses services techniques : la solution retenue est finalement un coffrage accolé à la balustrade du pont, qui permet cependant le passage piéton et ne gêne pas la vue sur la Défense que l'on a de cet endroit .

Notre troisième arrêt se fait à la mairie de Houilles. Nous visitons la chaufferie alimentée maintenant par le réseau : une installation qui localement se résume à un échangeur de chaleur et les conduites du réseau. Encore beaucoup d'espace libéré !

Aurélie LEHERICY souligne la parfaite collaboration de l'entreprise avec les services techniques de la ville de Houilles .

Nous passons devant l'école Jules Guesde, raccordée cet été, pour entrer dans le parc, d'où nous pouvons voir la résidence Les Genêts, 6 400 logements raccordés en eau chaude sanitaire ainsi que les bâtiments annexes de la mairie.

En mairie de Houilles

Nous sommes ensuite accueillis à la mairie par Monsieur le Maire de Houilles, Alexandre JOLY autour d'un apéritif convivial, qui nous permet de voir l'exposition des photos de la mise en raccordement de la ville de Houilles au réseau de chaleur.

Au retour, dans notre minibus électrique, vers le SITRU, nous soulignons l'intérêt de cette visite qui permet de voir concrètement ce réseau, permettant de chauffer 4000 équivalents-logements, souvent évoqué en réunion. Il a le gros avantage, en effet, d'utiliser une énergie qui serait perdue, et évite l'utilisation d'énergie fossile. Cela n'entame pas pour autant notre action en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Un grand merci au SITRU et à son prestataire pour ce circuit de visite long de 11 km !

Marie-Françoise Darras
Forum et projets pour le développement durable, Cadeb

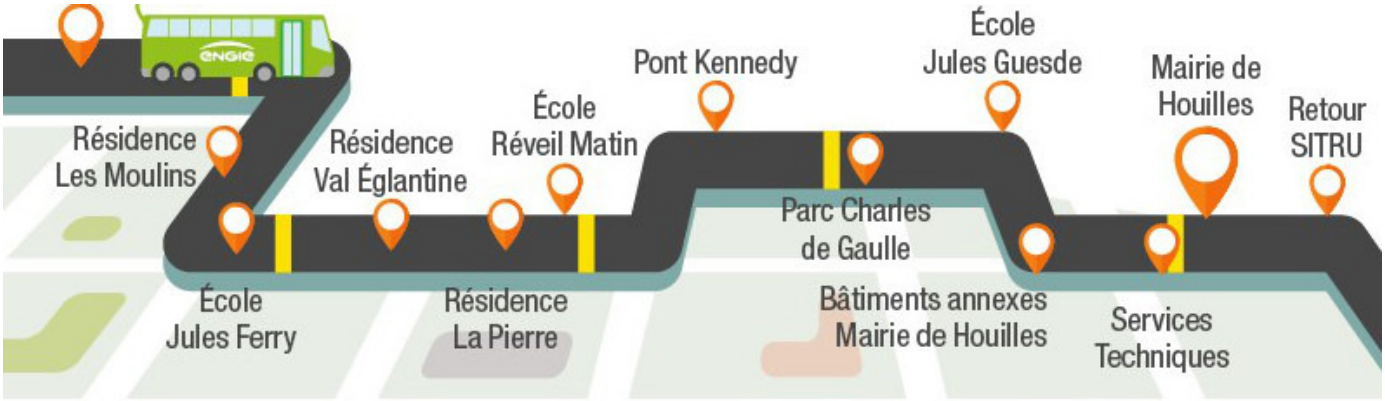

Visite du centre de tri de Triel-sur-Seine

Le 11 mai dernier, des membres du Cadeb, sous la conduite de Gilles-Charles Canard, ont visité ce centre de tri des déchets ménagers géré par le SIVaTRU.

Dix participants ont été accueillis par Anne Traband, responsable du pôle Technique, pour un tour d'horizon de la chaîne de tri. Une occasion d'avoir toutes les informations sur les gestes qui sauvent... la planète.

Le SIVaTRU, Syndicat intercommunal mixte pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains, est composé de dix communes adhérentes. Elles sont réparties sur la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Le centre de tri accueille les déchets de la collecte sélective des communes du SIVaTRU. Parmi les 16 000 tonnes de déchets triés chaque année, une partie provient également des communes du SIDRU, le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains et près de 4 000 tonnes sont apportées par Véolia des communes de l'ancienne CAMY, Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Lors de la présentation Anne Traband rappelle la consigne : "dans le doute, on met aux ordures ménagères". Le centre de tri sépare les différentes matières de notre bac sélectif et les erreurs de tri engagent des pertes substantielles. Elle ajoute : il faut éviter les emboîtements de matière". En effet, le personnel ou les machines ne peuvent pas séparer des boîtes imbriquées, faute de temps ou de limite technologique. Le mélange entraîne une perte de la qualité de la matière recyclée. Par exemple, sur le papier, seul 5% d'erreur en poids est toléré.

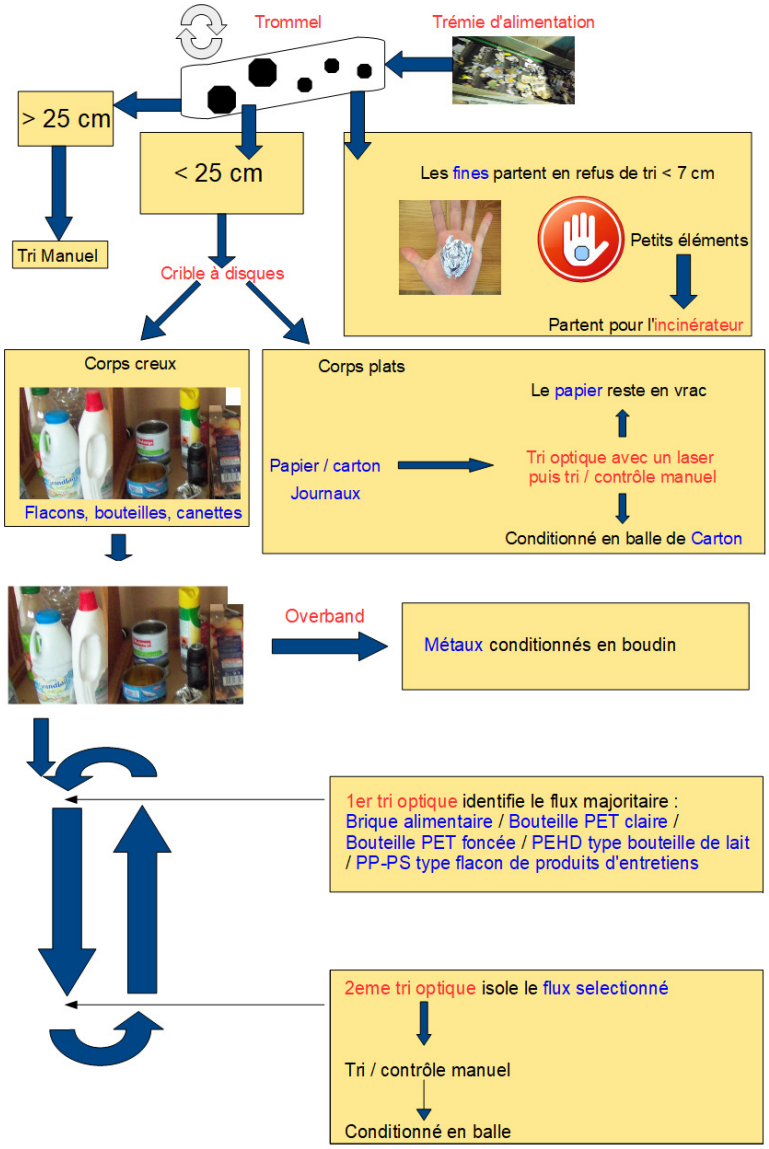

La meilleure façon de bien faire le tri est de savoir comment fonctionne son centre de tri.

Ce centre de tri permet de séparer les métaux (aluminium et acier), les cartons, les papiers, les bouteilles et flacons en plastiques. Après la séparation des corps plats (papier/carton) et des métaux, une série de deux trieuses optiques reconnaissent et séparent les bouteilles claires, foncées et opaques, les emballages de liquides alimentaires comme les briques de lait et les bouteilles opaques en PEHD (Polyéthylène Haute Densité).

Ces matériaux sont conditionnés en balle pour la plupart et revendus, ce qui permet au centre de financer une part de son fonctionnement. En 2022, la législation française rendra la séparation des pots, barquettes et films plastique obligatoire. Le centre devra opérer les modifications nécessaires.

Le centre de tri nous permet de réunir dans un seul bac l'équivalent de 8 poubelles dont la moitié serait consacrée à des plastiques. Pourtant d'autres types de plastiques ne sont pas encore recyclables. S'ils pouvaient être séparés, ils pourraient tous être recyclés.

En attendant, si vous dépendez du SIVaTRU, vous pouvez retrouver l'ensemble des consignes de tri sur www.sivatru.fr à la rubrique « Comment trier vos déchets ? ».

Jérémy LOUSSOUARN
Adhérent de Forum et projets pour le développement durable (FPDD)

Opération « Berges Propres » à Sartrouville

Dimanche 12 novembre, l'association MLDD (Maisons-Laffitte Développement Durable) a organisé une opération de nettoyage sur les berges de Seine

Quelques uns des déchets collectés dans la benne mise à disposition par la ville de Sartrouville.

La matinée pluvieuse avait refroidi bien des ardeurs, mais nous nous sommes tout de même retrouvés à une dizaine de courageux devant qui la pluie a rapidement renoncé.

Diminuer la pollution des océans

Le secteur visé, s'il n'est pas visible depuis la promenade aménagée, n'en est pas moins important puisque sont présents ici de nombreux déchets apportés par la Seine ou par des pêcheurs ou des habitants indélicats. Dès que le niveau de l'eau monte, ils sont emportés pour continuer leur voyage en direction de la mer. Leur impact sur la biodiversité est donc local, mais aussi plus global : ils vont en effet rejoindre les amas de déchets dans les océans que nous connaissons de mieux en mieux. Dégradés en micro -particules de plastique, ils se retrouveront dans les estomacs des animaux marins… et des hommes qui les consomment…

Nous avons donc un petit peu contribué à diminuer cette pollution massive, et ceci en bas de chez nous, avec des gants et des sacs poubelles. Retrouvons-nous rapidement avec les associations locales et les habitants : rendez-vous en 2018 pour la prochaine opération !

En attendant, chacun d'entre nous peut faire sa part lorsqu'il se promène sur les berges ou en vacances au bord de la mer.

Laurence Ledoux
présidente
Maisons-Laffitte développement durable

Blog : http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/,
Système d'Echange Local : http://tousensel.com/
Page Facebook : https://www.facebook.com/MLDDTOUSENSEL/

La législation contre les contrevenants

Selon l'article R.635-8du code pénal, repris par l'article R541-77du code de l'environnement, il est prévu une amende de 5ème classe si vous êtes rendu coupable du fait *"de déposer, d'abandonner, de jeter ou déverser, en lieu public ou privé, soit une épave de* véhicule, *soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule".*
Et ce, évidemment, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.
L'amende peut s'élever à 1500€ au plus, montant qui peut être porté à 3000€ en cas de récidive.

Gilles-Charles Canard
Cadeb

Seine aval nous ouvre ses portes

Le 11 octobre, puis le 9 novembre, vingt-cinq associatifs ont eu la chance de pouvoir visiter la station d'épuration d'Achères, rebaptisée « Seine Aval ».

L'usine de Seine aval est l'une des plus importantes usines de traitement des eaux usées au monde, après Chicago, même si sa capacité de traitement a été diminuée à 1.500.000 m3/jour. C'est la principale unité de traitement du Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). A elle seule, elle traite les eaux usées de près de 6 millions de franciliens. La surface des installations étant de 500 ha la visite du site s'effectue en autocar. Au premier arrêt nous sommes accueillis par Jérôme Cluzeau notre hôte du 9 novembre, responsable d'exploitation, qui est très fier de nous faire découvrir son impressionnant outil de travail.

Jérôme Cluzeau (à gauche), lors de la visite du 7 novembre

Différentes étapes

Tout ici frise la démesure. Les eaux « sales » arrivent par cinq collecteurs de grand diamètre, de 4 à 7 mètres de hauteur, qui déversent en temps normal de 12 à 14 m3/seconde (deux à trois fois plus par temps de pluie).

La première étape consiste à éliminer mécaniquement tous les déchets solides (bois, plastiques, mégots de cigarettes, ….), les sables et les graisses contenues dans les eaux à leur arrivée. Cette unité de prétraitement est toute neuve : elle a été mise en service cette année. Elle est totalement sous abri couvert : le bruit, assourdissant, et les odeurs, caractéristiques des eaux usées, sont contenues à l'intérieur.

La seconde étape consiste à éliminer les matières en suspension (les matières fécales principalement) dans de grands bassins. Les boues, après fermentation pendant une vingtaine de jours dans des cuves fermées, produisent du biogaz qui couvre près de 60 % des besoins énergétiques de l'usine : une économie circulaire de récupération d'énergie.

Les étapes suivantes, très chimiques, consistent à abattre le phosphore (provenant principalement des lessives) et l'azote (contenu notamment dans les urines), particulièrement nocifs pour les milieux aquatiques.

Après ces différents traitements, l'eau rejetée en Seine est « de bonne qualité », conforme aux exigences européennes, mais ce n'est pas de l'eau potable, précise M. Cluzeau.

Une visite appréciée

Plusieurs associations s'étaient regroupées pour organiser cette visite : les Ateliers de l'environnement et de la démocratie, le Cadeb, Seine Vivante et les amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly. Merci à la Direction du site d'avoir autorisé cette visite d'un site SEVESO (du fait du biogaz) et à Sabine Coret de l'avoir organisée. Merci aussi à nos guides très compétents (Aurélien et Romuald le 7 octobre, Jérôme Cluzeau le 9 novembre). Une visite appréciée par les participants, comme en attestent quelques uns des commentaires des participants à l'issue de la visite du 9 novembre : « Intéressante et enrichissante », « on imagine mal tout cela sans l'avoir vu », « passionnant, super interlocuteur ! on a appris plein de choses ! », « un guide exceptionnel car très compétent et très bon communicant, 2 qualités rarement rassemblées ».

Une autre visite est envisagée pour début 2018 : la liste d'attente est déjà fournie!

François Arlabosse,
Jean-Claude Parisot,
Cadeb

Pour en savoir plus :

- Le site Internet du SIAAP : https://www.siaap.fr/equipements/les-usines/seine-aval/
- La lettre du Cadeb de septembre 2017 : quoi de neuf à la station d'épuration de Seine aval ?
- Divers documents sur le site du Cadeb en rubrique « documents » : www.cadeb.org

Halte aux erreurs de tri

Un déchet sur cinq est encore mal trié. Pour remédier à cette situation, le service environnement de la communauté d'agglomération nous rappelle les consignes concernant les plastiques

Tous les plastiques ne se recyclent pas

Il existe plusieurs variétés de plastiques, certaines sont recyclables, d'autres ne le sont pas.

Aujourd'hui seuls les bouteilles et les flacons en plastique peuvent être recyclés et valorisés.

Les autres emballages en plastique sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage économiquement viable.

Les erreurs de tri les plus fréquentes

Ce que l'on ne doit pas mettre dans le bac des emballages :

- les sacs plastique,
- les pots de yaourt, de crème fraiche,
- les barquettes alimentaires,
- les boites à œufs en plastique,
- les suremballages (comme les films plastique qui enveloppent les revues – les packs de lait),....

Ne vous posez plus la question et jetez-les dans vos ordures ménagères !

La petite question que l'on se pose tous :
Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ?
Il est inutile d'enlever la monture métallique. Elle sera éliminée grâce au tri.

Halte aux erreurs de tri (suite)

Un déchet sur cinq est encore mal trié. Pour remédier à cette situation, le service environnement de la communauté d'agglomération nous rappelle les consignes concernant le verre .

Pourquoi bien recycler le verre

Si les emballages sont indispensables à la protection de la nourriture et des boissons, ceux en verre assurent une bonne conservation. Le verre est un matériau pouvant être recyclé à l'infini.

Recycler le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. Recycler du verre fait consommer moins d'énergie que la réalisation d'un verre neuf.

Le verre c'est le produit idéal, le recycler est donc important.

Mais attention tous les verres ne se recyclent pas. Ne déposer que les verres d'emballage, c'est-à-dire les bouteilles, les pots, les bocaux.

Ce que l'on ne doit pas mettre dans le bac à verre :

- la vaisselle tels que les assiettes, les verres à boire, les plats transparents, les plateaux de micro-ondes.
- les verres spéciaux, tels que les vitres cassées, les pare-brise, les ampoules et néons, le cristal, les miroirs, le verre non transparent, les verres armés.
- la porcelaine, la faïence, le grès, le carrelage, le pot de fleurs.

Ne vous posez plus la question et jetez-les dans vos ordures ménagères

A la disposition des habitants :

La communauté d'agglomération dispose d'animateurs prêts à renseigner sur les gestes de tri.
Tél : 01 30 09 75 36 Mail: environnement@casgbs.fr
Site : http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/environnement/

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE Yvelines

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice-président :
François Arlabosse
Vice président :
Jacques Firmin
Vice-président :
Philippe Leroy
Vice président
Jacques Perdereau
Secrétaire général :
Jean-Claude Parisot
Secrétaire générale adjointe :
Marie-Françoise Darras
Secrétaire :
Gilles-Charles Canard
Secrétaire adjoint :
Gérard Moulin
Trésorier :
Patrick Bayeux
Membre
Emmanuelle Wicquart

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou
Anne Bernard adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Bezons Environnement
Emmanuelle Wicquart bezons_environnement@yahoo.fr

Chemin de ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)
Véronique Vital verojl.vital@noos.fr Tél: 01 34 80 08 04

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil breteuil.patrick@neuf.fr Tél: 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
Ursula George forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Les Amis de l'Etang–la-Ville
Laurent Homont comite@amis-letanglaville.org

Les amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly
Marguerite Vincenot contact@amisforetsaintgermainmarly.fr

Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines (LCVR78)
Michel Zourbas contact@violenceroutière78.org violenceroutiere78.org/ Tél: 01 30 82 66 85

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Natur'Ville à Sartrouville (animation d'un jardin potager associatif)
Agnès Benne agnes.benne@laposte.net Tél: 07 61 37 99 47

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Françoise Brenckmann fbrenckmann@gmail.com Tél:06 88 23 91 75

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Grosprête laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Eric Bailo associationvaudoire@gmail.com

Racine à Louveciennes
François Arlabosse association_racine@orange.fr https://racinelouveciennes.wordpress.com/

Recycl'action
Cathy Tizzoni

Réseau vélo 78
Lionel Carrara www.reseauvelo78.org/

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm78500@gmail.com Tél: 01 39 14 36 85

Seine Vivante
seine.vivante@yahoo.fr

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

"'Verte ma ligne, Verte ma ville,,,
Francis Bodu vertemaligne.bougival@laposte.net

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES ASSOCIATIONS THEMATIQUES

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Ligue contre la violence routière des Yvelines Association qui agit pour prévenir les accidents de la circulation, et améliorer la sécurité de tous les déplacements

Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les associations) : www.cadeb.org